



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint Denis, le 11/05/2021

Lutter contre la Covid 19 : les gestes qui protègent en entreprise

Face à la crise sanitaire, les entreprises ont dû s'adapter pour garantir des conditions de travail protectrices à leurs salariés et poursuivre, malgré les difficultés conjoncturelles, leurs activités. Dans cet objectif de continuité économique et de protection des salariés, le télétravail et l'application des gestes barrière en milieu professionnel sont apparus comme des mesures les plus efficaces contre l'apparition de clusters professionnels et la propagation épidémique.

Le télétravail n'est pas une option mais une solution

La crise ouvre des perspectives de développement et la transformation pour le tissu économique réunionnais ; le télétravail constitue un enjeu majeur pour La Réunion en terme de :

- **Lutte contre la covid-19**

Selon l'Institut Pasteur, le lieu de travail représente 29% des cas positifs. En limitant les interactions sociales, le télétravail permet de limiter l'apparition de clusters professionnels et de freiner la propagation de l'épidémie à l'échelle de territoire.

- **Amélioration de la compétitivité des entreprises**

Par la baisse de l'absentéisme, la réduction voire la suppression des temps de transports permettant au télétravailleur de bénéficier d'une souplesse d'organisation, facteur de positivité et de motivation ; le télétravail accompagné est source de compétitivité.

- **Organisation du travail en adéquation avec les contraintes territoriales de déplacement**

Le télétravail est une alternative à la problématique des transports. Il permet une diminution des déplacements travail-domicile congestionnant le territoire aux heures du trafic pendulaire.

Objectif télétravail : une offre de service d'objectif reprise

Pour favoriser la poursuite ou la reprise durable de l'activité en combinant santé au travail et performance de l'entreprise, le ministère du travail a déployé en direction des entreprises de moins de 250 salariés le dispositif « objectif reprise ».

Cet appui-conseil gratuit vise à accompagner les entreprises qui réinterrogent leurs pratiques suite à l'épidémie de Covid-19 et à la crise sanitaire.

- **Comment réorganiser l'activité de l'entreprise ?**
- **Comment structurer la prévention en intégrant le risque épidémique ?**
- **Comment améliorer les relations de travail ?**
- **Comment adapter les modes de management pour être plus efficace collectivement ?**

Il est mis en œuvre sur l'ensemble du territoire national (y compris les DOM) par le réseau de l'ANACT et des ARACT (agences régionales pour l'amélioration des conditions de travail).

Des ressources et outils complémentaires sont disponibles sur le site : <https://www.anact.fr/objectifteletravail>

Les gestes qui protègent

De l'évaluation des risques aux moyens de protection des salariés et aux mesures mises en place dans le cas de contaminations ou de l'apparition de clusters, les entreprises sont soumises à des obligations pour protéger leurs salariés et leurs publics extérieurs.

Le protocole national pour la santé et la sécurité des salariés en entreprises (PNE) décline l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour assurer la protection des salariés face à l'épidémie. Le PNE, applicable à La Réunion dans sa version du 29 janvier 2021 érige en principe directeur le télétravail.

Les services de l'Etat avec les entreprises rappellent l'importance de ces gestes qui protègent, déterminant pour lutter contre l'épidémie à La Réunion.

Communication de proximité pour un meilleur accès à l'information

Face à un constat général de relâchement dans la pratique quotidienne des gestes barrière en entreprise, et pour saisir tout l'enjeu du télétravail en matière d'inclusion sociale et de relance économique, les services de l'Etat lancent prochainement une campagne de communication autour « Des gestes qui protègent en entreprise ».

Le travail de sensibilisation aux gestes barrière et à la promotion du télétravail a été engagé ce mercredi 10 mai par une réunion de travail en présence du préfet, du secrétaire général aux affaires régionales, de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et de l'agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail.



Préfecture de La Réunion
Service régional de la
communication interministérielle

Tél : 0262 40 77 77

Mél : communication@reunion.gouv.fr

www.reunion.gouv.fr - Twitter/Facebook : @Prefet974

2/2

6 rue des Messageries,
97404 Saint-Denis cedex